

Loiret → Le fait du jour

Déclaration

En novembre, au congrès des maires de France, François Hollande reconnaissait la « liberté de conscience » aux élus rétifs au mariage gay. Il a fait marche arrière quelques jours plus tard.

Un chiffre

213 maires et adjoints du Loiret ont signé l'appel du collectif Maires pour l'enfance, signifiant leur opposition à la loi dite du Mariage pour tous.

Constitutionnalité

La question prioritaire de constitutionnalité est le droit reconnu de soutenir qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit.

SOCIÉTÉ ■ Le collectif des Maires pour l'enfance a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité

Ils s'octroient leur liberté de conscience

Cinq mois après son entrée en vigueur, comment la loi dite du mariage pour tous est-elle appliquée dans les municipalités dont les élus s'étaient opposés au projet ?

Myliène Jourdan

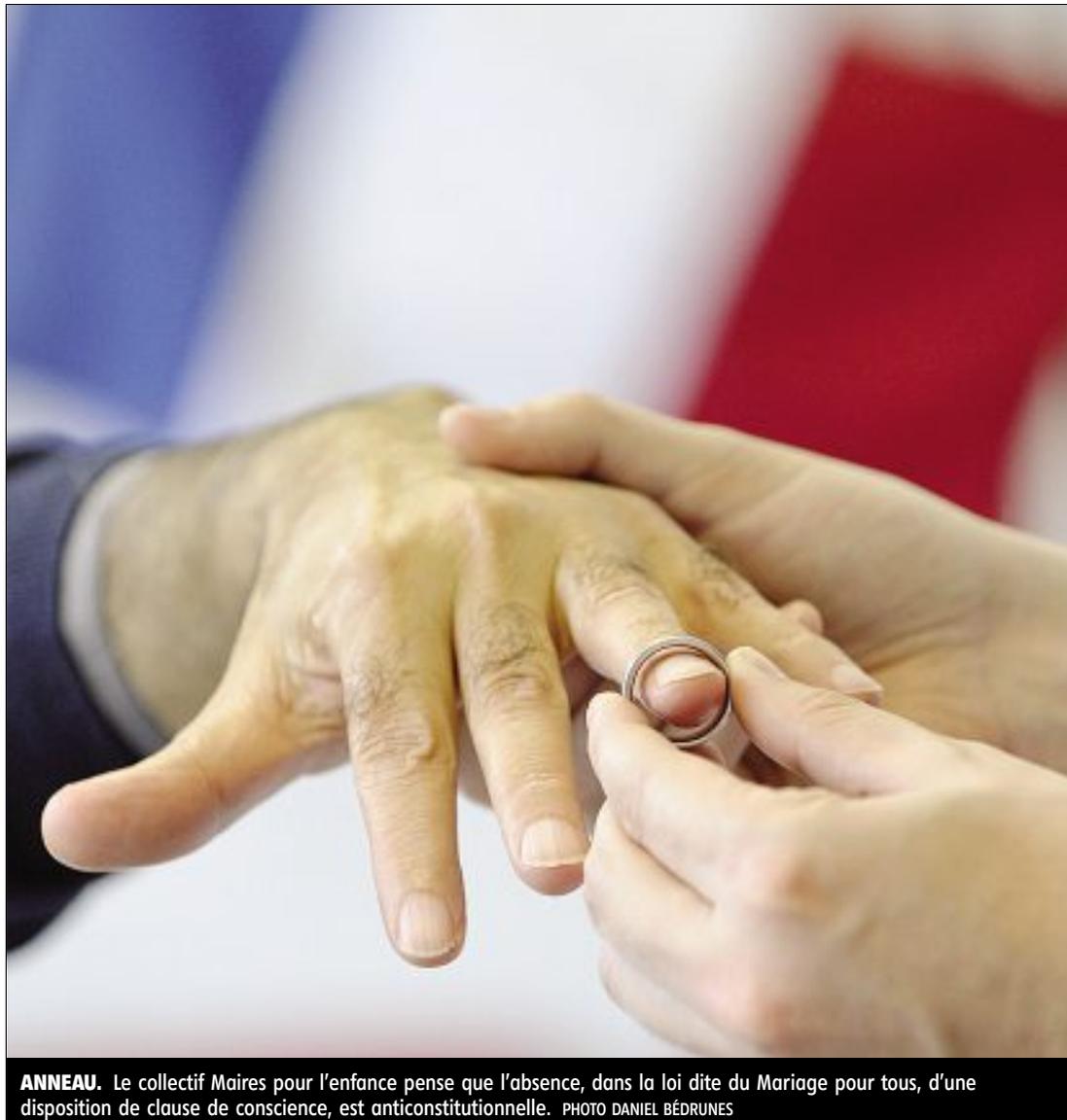
L'absence de garantie d'une clause de conscience aux élus qui refusent d'unir deux personnes du même sexe dans la loi du mariage pour tous est-elle constitutionnelle ? Les Sages se prononcent aujourd'hui.

Cette question prioritaire de constitutionnalité a été posée à l'initiative du collectif des Maires pour l'enfance, opposé au mariage des couples homosexuels. Ce dernier avait lancé un appel, l'année dernière, nommé « Protégeons l'enfance » auquel ont adhéré 20.150 officiers d'état civil, maires et adjoints. Parmi ces signataires, 213 exercent leurs fonctions dans le Loiret. En décembre dernier, ils étaient 168.

Charles-Éric Lemaignan se dit « solidaire » du collectif

Entre-temps, la loi Taubira est passée. Bon gré mal gré, les élus doivent s'acquitter de leur fonction d'officier d'état civil, sous peine de sanctions (*lire notre Infoplus*) rappelées par la circulaire Valls de juin dernier, à l'origine de la protestation du collectif Maires pour l'enfance.

« Solidaire » avec l'action que ce dernier mène aujourd'hui, Charles-Éric Lemaignan, pre-



ANNEAU. Le collectif Maires pour l'enfance pense que l'absence, dans la loi dite du Mariage pour tous, d'une disposition de clause de conscience, est anticonstitutionnelle. PHOTO DANIEL BÉDRUNES

mier adjoint au maire d'Orléans, ne souhaite pas faire plus de commentaires quant au sujet de fond : la notion de liberté de conscience. L'adjoint au maire d'Orléans déclare être toujours « fondamentalement » opposé au mariage gay et à ce titre, n'en a célébré et n'en célébrera pas. La municipalité où il œuvre a, semble-t-il, pris toutes les me-

sures pour éviter que cela ne se produise. « Le planning est connu des mois à l'avance. Nous nous sommes arrangés pour que, même quand cela tombe lors de ma permanence, je ne sois pas tenu de le faire ».

Même stratégie à Gien, où un couple d'hommes a échangé ses vœux en août. Quatre adjoints

avaient signé l'appel à l'époque, dont Patrick Chierico, devenu premier magistrat entre-temps. S'il n'a pas eu vent du recours du collectif auprès du conseil constitutionnel, il persiste à dire que « la loi pourrait être améliorée en incluant une clause de conscience ».

Elle aussi signataire de l'appel, Pauline Martin, maire UMP de Meung-sur-Loire, « a passé un cap ». Elle a tenu « symboliquement » à célébrer le premier mariage de sa ville et continuera de le faire, par respect de la loi de la République, avec ou sans clause.

« On peut s'organiser »

Dans la pratique, les élus font déjà valoir leur conscience car « dans quelque commune que ce soit, on peut s'organiser », pense Charles-Éric Lemaignan. Cette adaptation est-elle aussi efficace quand l'équipe municipale est plus restreinte ? « Aucun problème », assure-t-on à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin où, sur les six adjoints, trois avaient dit leur opposition à la loi Taubira, de même que le maire, Christian Olive (MoDem).

Alors, même si les Sages décident que l'absence de clause de conscience dans la loi est anticonstitutionnelle, « il faudrait que cette liberté soit étendue à tous les mariages », estime Christophe Desportes-Guilloux. L'Orléanais, délégué national de l'association Homosexualités et socialisme, pense ainsi qu'« un maire pourrait refuser de célébrer un mariage mixte pour des raisons qui relèveraient de sa conscience ». ■

INFO PLUS

Sanctions. L'officier d'état civil, maire ou adjoint, qui refuse de célébrer le mariage d'un couple homosexuel risque 75.000 € d'amende et cinq ans d'emprisonnement. La sanction peut aussi être d'ordre disciplinaire, à savoir une suspension temporaire par le ministère de l'Intérieur ou une révocation, par décret, en conseil des ministres.

LES MAIRES SIGNATAIRES DE L'APPEL

Dans le Loiret, 55 maires ont signé - en livrant leur identité - l'appel lancé par le collectif Maires pour l'enfance, en soutien aux élus qui refusent de marier deux personnes de même sexe, au nom de leur liberté de conscience.

Lysiane Chapuis (*Allaint-sur-Milleron*) ; Michel Tatin (*Ardon*) ; Claude Noël (*Bazoches-sur-le-Betz*) ; Raoul Chanceau (*Bordeaux-en-Gâtinais*) ; Yves Pinsard (*Bucy-Saint-Liphard*) ; Jean-Paul Schouleur (*Cepoy*) ; André Terrasse (*Chevilly*) ; Philippe Arbel (*Chevry-sous-le-Bignon*) ; Annie Choupot (*Chuelles*) ; Mark Warner (*Combret*) ; Robert Letort (*Conflans-sur-Loing*) ; Philippe Poisson (*Erceville*) ; Didier Houdmon (*Escrignelles*) ; Anne-Jacques De Bouville (*Estouy*) ; Thierry Goirand (*Faverelles*) ; Michel Diverger (*Foucherolles*) ; Michel Crozes (*Germigny-des-Prés*) ; Jean-Michel Lopes (*Gidy*) ; Patrick Chierico (*Gien*) ; André Jalouzat (*Gy-les-Nonains*) ; Alain Leboulanger (*Isdes*) ; Michel Sureau (*Juranville*) ; Denis Pettrini Poli (*La Chapelle-Saint-Sépulchre*) ; Jean Vallée (*La Cour-Marigny*) ; Jean Bourillon (*La Selle-en-Hermoy*) ; Michel Cochard (*Laas*) ; Marie-José Buzeret (*Les Choux*) ; Robert Dubois (*Lombreuil*) ; Jean-Paul Godfroy (*Lorris*) ; Christian Thomas (*Mardié*) ; Eric Archenault (*Marigny-les-Usages*) ; Jacky Suard (*Melleroy*) ; Pauline Martin (*Meung-sur-Loire*) ; Odile Couillaut (*Montbarrois*) ; Yves Boscardin (*Montbouy*) ; Jean Debouzy (*Montereau*) ; Christian Massein (*Montigny*) ; Christian Barrier (*Nacray-sur-Rimarde*) ; Didier Croissant (*Ousson-sur-Loire*) ; Emmanuel Hervieux (*Outarville*) ; Yves Florez (*Ouvrouer-les-Champs*) ; Briec Nicolas (*Pressigny-les-Pins*) ; Michel Balancon (*Ramoulu*) ; Gilbert Coutellier (*Saint-Benoît-sur-Loire*) ; Jean-Pierre Garnier (*Saint-Denis-de-l'Hôtel*) ; Bernard Beets (*Saint-Germain-des-Prés*) ; Christian Olive (*Saint-Hilaire-Saint-Mesmin*) ; Jean-Paul Triffaut (*Saint-Lyé-la-Forêt*) ; Michèle Merlin (*Saint-Maurice-sur-Aveyron*) ; Jean-Louis de Longueau (*Saint-Michel*) ; Daniel Brusseau (*Sandillon*) ; Bernard Gallier (*Santeau*) ; Pierre Henry (*Sennely*) ; Jean-Yves Coco (*Tigy*) ; Thérèse Cogniou (*Venecy*).

Le nombre d'unions « ira crescendo »

Aucune donnée, ni nationale, ni locale, ne permet encore d'évaluer le nombre de mariages célébrés entre personnes du même sexe.

Dans le département, difficile de se faire une idée. Seul moyen, contacter les états civils de quinze communes du Loiret, parmi les plus peuplées : Orléans, Montargis, Gien, Pithiviers, Amilly, Châlette-sur-Loing, Fleury-les-Aubrais, Olivet, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, La Chapelle-Saint-Mesmin, Beaugency, Meung-sur-Loire et Saran. Résultat : 12 mariages.

sultat : 12 mariages.

Un démarrage lent ? C'est l'impression d'une agent de l'une de ces villes. Début septembre, elle a suivi une formation, pour prendre connaissance des changements induits par la nouvelle loi. « Nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas beaucoup de demandes », explique-t-elle.

Plus difficile en ville

Ce ressenti, Christophe Desportes-Guilloux, délégué national d'Homosexualité et socialisme, ne le partage pas. Fin août, il avait répertorié quinze unions. Pour lui, il ne faut pas se contenter de prendre en

compte les grandes villes. D'autres facteurs rentrent en jeu comme l'organisation du mariage et en particulier, la location de salle. Or, « quand les couples homosexuels ont commencé à s'organiser, en juin, il était impossible de trouver une salle à Orléans avant février ou mars 2014 », souligne-t-il.

Le militant enchaîne les cérémonies depuis juin... dans de plus petites communes : « Saint-Hilaire-Saint Mesmin, Bricy, Moulon, Ferrières-en-Gâtinais et Toury... » Il en est convaincu, la fréquence des cérémonies va aller crescendo en 2014. ■